



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

AVIS PUBLIC
CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 2022-09 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2002-05 ET SES AMENDEMENTS

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement 2022-09 modifiant le règlement de lotissement 2002-05 et ses amendements, avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité du Canton de Saint-Camille que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 15 août 2022 le projet de règlement suivant :

**PROJET DE RÈGLEMENT 2022-09
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 2002-05 ET SES AMENDEMENTS**

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de lotissement 2002-05 et ses amendements afin de permettre, malgré les normes de lotissement de l'article « 3.2 Superficie et dimensions minimales des terrains en milieu rural », toute opération cadastrale ou tout morcellement d'un terrain en vertu des droits acquis des articles 101 à 105 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles alors que le règlement actuellement en vigueur (article 3.2.1 Zones Aa11, Rub12, Ab14, Aa15, T16, F17, Ab18, Ab19, Ab20 et Rub22) le prohibe.

À cet effet et en vertu des dispositions des articles 125 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil municipal tiendra une consultation publique le 8 septembre 2022, à 19 h, au bureau municipal, situé au 85, rue Desrivières, au cours de laquelle le projet de règlement sera présenté et discuté avec la population.

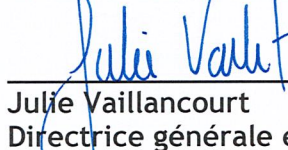
Durant celle-ci, la Mairesse suppléante ou un autre membre du Conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet et entendra toute personne et tout organisme qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement 2022-09.

Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le plan montrant la localisation des zones visées est annexé au présent avis pour en faire partie intégrante.

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau municipal sis au 85, rue Desrivières à Saint-Camille, de même que sur le site internet de la Municipalité.


DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 31^E JOUR DU MOIS D'AOÛT 2021.

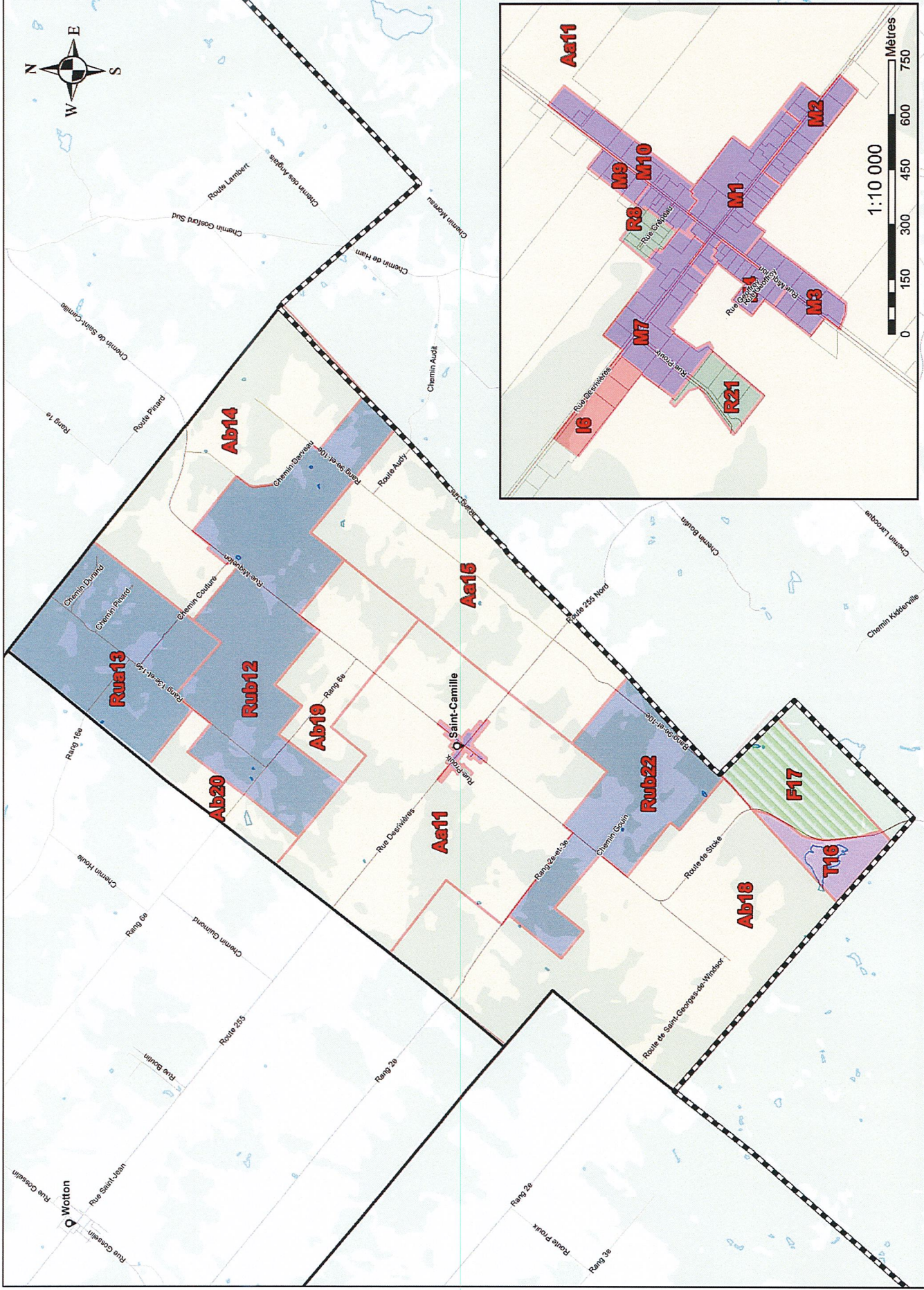

Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, 31^e jour du mois d'août 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 31^e jour du mois d'août 2021.


Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Municipalité de Saint-Camille

Sources:
 - Service des Affaires municipales
 - Base de données topographique
 - Base nationale de données topog
 - Canada (limités Canada, 2017)
 - Firme d'évaluation J.P. Cadran
 - Municipalité de Saint-Camille